

# LE FLOP DU PARCOURS d'intégration obligatoire

▶ Ce parcours n'a actuellement d'obligatoire que le nom. En un an, aucun primo-arrivant n'a encore été sanctionné

▶ Il y a un an, la Wallonie a rendu obligatoire le parcours d'intégration pour les primo-arrivants. Ils sont depuis forcés de suivre un cursus : 120 heures de cours de français et de 20 heures de formation à la citoyenneté, où ils apprennent le fonctionnement de l'État belge, leurs droits et devoirs, mais aussi certaines informations pratiques (emploi, permis de conduire, etc.).

Cela concerne toutes les personnes originaires d'un pays hors UE, âgées de 18 à 65 ans, et sans contrat de travail, qui s'établissent en Wallonie pour plus de 3 mois. Les autres personnes d'origine étrangères peuvent le suivre sur une base volontaire.

**POUR QUEL RÉSULTAT**, un an après l'entrée en vigueur du décret ? Actuellement, le parcours d'intégration n'a d'obligatoire que le nom. L'agent sanctionneur de la Région wallonne, censé infliger une sanction administrative (entre 100 et 2.500€) aux personnes qui refusent de suivre le parcours d'intégration n'a pas encore été nommé. En clair, on ne sanctionne pas. "L'agent sera désigné dans les mois à venir", nous assure la porte-parole de Maxime Prévot, ministre wallon de l'Ac-

tion sociale. "On ne voulait pas punir les primo-arrivants avant que le système fonctionne parfaitement."

"Notre souci, c'est d'abord d'avoir une approche humaine, et de tout mettre en place pour que les personnes viennent à nous et s'intègrent. La grande majorité des primo-arrivants sont de bonne volonté", assure Patrick Montjoie, directeur du centre régional d'intégration (CRI) du Brabant wallon. "Ils sont particulièrement intéressés d'apprendre rapidement le français. Par contre, pour les cours de citoyenneté, c'est plus compliqué. Car ils n'en saisissent pas toujours l'intérêt direct pour eux."

Moins de 1.000 personnes

sont ainsi passées par les centres régionaux d'intégration en Wallonie (CRI), sur une base obligatoire, sur les 9 derniers mois de 2016. "994 primo-arrivants éligibles ont réalisé un bilan social sur les trois derniers trimestres", précise Maxime Prévot, dans une réponse à Yves Mottard, député PS. "Si l'on additionne à ce nombre les personnes volontaires sur les derniers trimestres 2016, on arrive à un total de 1.720."

Un chiffre très éloigné des 7.800 personnes visées par le

dispositif, comme annoncé en février 2016. Un flop, le parcours d'intégration obligatoire ? "À l'époque où le décret a été présenté, on annonçait 4.000 migrants par mois, en Belgique. Entre-temps, les chiffres ont été fortement revus à la baisse", nous affirme le cabinet du ministre Prévot.

Selon nos informations, le problème réside surtout dans la mauvaise communication des communes, censées informer les migrants et les diriger vers les centres régionaux

d'intégration. "Franchement, je ne suis pas sûr que ce parcours d'information soit connu au niveau des communes", nous affirme Yves Mottard, député PS, qui a interpellé Maxime Prévot.

"Le décret est assez jeune, et les réflexes ne se sont pas encore mis en place dans certaines communes qui ne nous envoient pas les informations concernant les primo-arrivants", embraie Patrick Montjoie, du CRI du Brabant wallon. "Il y a même certains cas, certes très marginaux, où les employés font obstruction."

Adrien de Marneffe

## Obligatoire à Bruxelles dès 2018

**BRUXELLES** À partir de l'année prochaine, tous les primo-arrivants, soit les étrangers majeurs ayant moins de 65 ans, séjournant en Belgique depuis moins de 3 ans et inscrits pour la première fois avec un titre de séjour de plus de trois mois en Région bruxelloise, devront obligatoirement suivre le parcours d'intégration. Un parcours se composant d'un bilan

social individualisé, de cours de langue (français ou néerlandais) et de cours de citoyenneté, lesquels comprendront notamment des informations sur le fonctionnement des institutions publiques, sur les valeurs clés de la démocratie et sur les rapports sociaux dans la société belge. Les primo-arrivants pourront se rendre dans un des deux bureaux d'accueil de la

capitale : Via (inauguré en mars 2016 à Schaerbeek et Molenbeek) et Bapa Bxl (inauguré en septembre dernier à Bruxelles-ville). Chacun de ces bureaux a pour mission d'accueillir 2.000 personnes par an. Des objectifs qui ne seront pas remplis lors de cette première année. Près de 1.100 personnes ont ainsi été accompagnées par

Via lors des 12 premiers mois, tandis qu'à l'heure actuelle, 700 personnes se sont présentées chez Bapa Bxl. "Pour nous, l'objectif initial de 2.000 personnes par an reste toujours possible", assure néanmoins Christelle Sermon, directrice de Bapa Bxl.

J. Th.